Québec

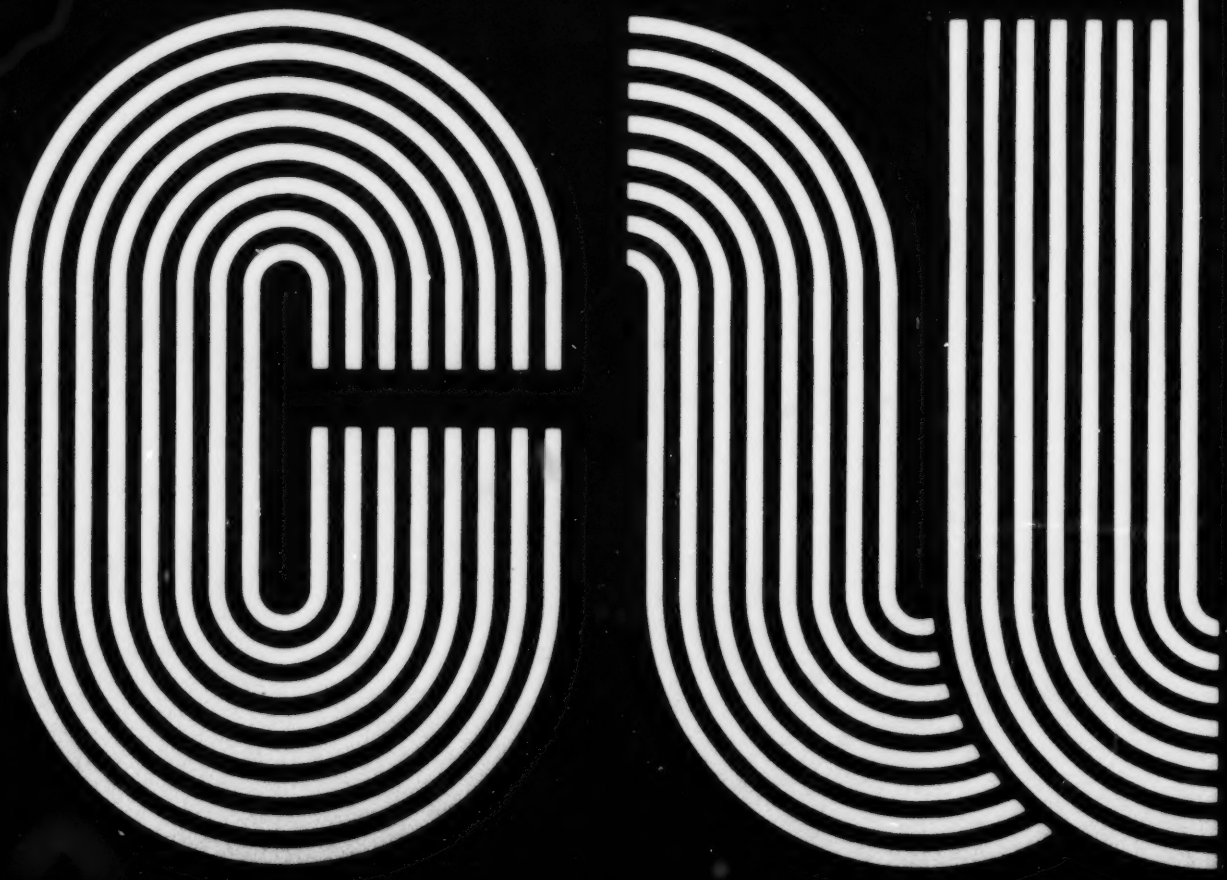

PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE "IN AGRICULTURAL ECONOMICS" SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ MCGILL

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0056

Gouvernement du Québec

Dépôt légal: premier trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.8
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-17232-9

Résumé

Actuellement au Québec seule l'Université Laval offre un programme similaire au projet de programme de maîtrise (M.Sc.) "in Agricultural Economics" de l'U. McGill: il s'agit d'un programme de maîtrise (M.Sc.) en économie rurale. Selon les experts, les recoupements seraient faibles entre ces deux programmes. Par ailleurs, selon les experts, toujours, les spécialistes que se propose de former l'U. McGill sont encore trop rares au Québec et trouveraient facilement à s'engager dans les différents organismes et sociétés oeuvrant dans le secteur de l'agro-alimentaire. Les nombreuses demandes de renseignements ou d'inscription pour un programme de 2e cycle qui arrivent au Département d'économie agricole de l'U. McGill viennent du reste corroborer l'existence de ces besoins.

Le programme soumis présente l'avantage d'avoir déjà été rodé puisqu'il est offert, depuis 1978, dans le cadre administratif du Département des ressources renouvelables. Cette expérience s'est avérée satisfaisante à en juger par les succès remportés par 3 des 5 diplômés à avoir suivi cette filière au concours organisé par la Canadian Agricultural Economics and Farm Management Society. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que les experts aient jugé bonne, dans l'ensemble, la qualité du projet de programme et de l'équipe professorale correspondante.

Toutefois, plusieurs experts ont souligné le faible effectif professoral du Département d'économie agricole et trouvé insuffisante la place accordée aux cours de science économique dans les conditions d'admission prévues pour les bacheliers non spécialisés en économie agricole et dans le programme lui-même. L'U. McGill a majoré sa demande de subvention de démarrage (Volet I du FDP) de manière à engager un professeur "agrégé" plutôt qu'"adjoint", en cas d'implantation, répondant ainsi à la condition dont est assorti l'avis de qualité rendu par la CREPUQ sur son projet: l'engagement d'un professeur "senior" de haut calibre. Par ailleurs, à la demande du Comité des programmes, l'U. McGill a modifié son projet de manière, d'une part, à exiger des étudiants admis sans baccalauréat en économie agricole un minimum de 18 crédits de cours en science économique et, d'autre part, à exiger de tout étudiant qu'il s'inscrive, dans le programme lui-même, à un minimum de 9 crédits de cours en science économique[1].

Le Conseil recommande donc au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

1- d'autoriser l'U. McGill à implanter, à titre expérimental pour 3 ans, son programme;

2- d'inviter cette université à faire passer, pendant ces 3 ans, de 9 à 12 le nombre des crédits obligatoires, dans le programme lui-même, attribués à des cours de science économique;

3- d'inviter cette université à soumettre au Comité des programmes, à l'expiration de la période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état, entre autres, des mesures adoptées pour apporter la modification demandée ci-dessus.

---

1 Le Comité avait demandé que ce chiffre soit porté à 12 plutôt qu'à 9 crédits.

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

3.1 Évaluation d'opportunité 2
3.2 Évaluation de qualité 3
3.3 Conclusion 5

4. RECOMMANDATION 6

1. IDENTIFICATION DU PROJET DE PROGRAMME

Nom du projet de programme:	maîtrise "in Agricultural Economics"
Appellation et abréviation du grade:	Master of Science (M.Sc.)
Nom de l'établissement:	Université McGill

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Parmi les nombreuses majeures qu'il est possible de choisir dans le programme de baccalauréat "in Agricultural Sciences" offert par la Faculté d'agriculture (Macdonald College) de l'Université McGill, figure une "Agricultural Economics Major". Depuis 1978, le Département d'économie agricole de cette faculté envisage de proposer une formation au niveau de la maîtrise. Dans un premier temps, les arrangements nécessaires ont été pris pour que des étudiants inscrits au programme de maîtrise offert par le Département des ressources renouvelables puissent suivre des cours de 2e cycle au Département d'économie agricole et être encadrés, pendant la préparation de leur mémoire, par des professeurs de ce département[1]. Dans un deuxième temps, désireuse d'offrir à ces étudiants un programme de maîtrise dont le titre soit en rapport avec le contenu, l'Université McGill a soumis le projet de programme faisant l'objet du présent avis.

Ce programme, qui comporterait 24 crédits de cours et un mémoire de recherche (équivalant à 21 crédits), se proposerait, entre autres:

> "1) de former des étudiants de maîtrise à l'économie agricole appliquée, notamment au marketing et au commerce agricole, aux politiques agricoles, à la gestion des agro-industries et à l'aménagement agricole et rural, particulièrement dans la province de Québec.

---

1 Depuis 1978, 5 étudiants ont déjà obtenu le diplôme de M.Sc. "in Renewable Resources" en faisant porter leurs études et leurs recherches en économie agricole. En 1985-86, 12 étudiants inscrits à ce programme étaient dirigés par des professeurs du Département d'économie agricole.

2) de poursuivre des recherches dans les domaines ci-dessus s'inscrivant dans le cadre du mémoire de maîtrise;"[1]

Les 6 professeurs à plein temps du Département d'économie agricole prendraient en charge le programme; en cas d'implantation, l'engagement d'un autre professeur à plein temps est prévu dans ce département.

Le département compte accueillir dans cette maîtrise, à partir de sa 4e année d'implantation, un maximum de 14 étudiants (propédeutique + M.Sc. I + M.Sc. II).[2]

3. ÉVALUATION

3.1 Évaluation d'opportunité

Tous les experts consultés par le Comité des programmes ont retourné un avis d'opportunité favorable.

Ces experts rappellent la place prépondérante occupée par le secteur de l'agro-alimentaire dans l'économie québécoise, les profondes transformations enregistrées par ce secteur depuis le début des années soixante-dix et les "exigences nouvelles de formation, de recherche et d'analyse qui en découlent chez tous les intervenants." Deux de ces experts ajoutent que, d'après les conclusions d'une étude récente commandée par l'Institut agricole du Canada (I.A.C.), la demande en spécialistes de l'économie rurale et de l'administration des affaires serait plus forte que dans les autres spécialisations professionnelles liées à l'agriculture et à l'alimentation.

---

1 Université McGill, Projet de programme de Master of Science (M.Sc.) in Agricultural Economics, version révisée de novembre 1986, p. 2, 2 avant-derniers alinéas.

2 Lors des 3 premières années d'implantation, la maîtrise accueillerait un total de 9, de 10 puis de 13 étudiants.

Actuellement, au Québec, seule l'Université Laval offre un programme comparable à celui envisagé par l'Université McGill: une maîtrise (M.Sc.) en économie rurale[1].

Plusieurs des experts consultés par le Comité pensent que, indépendamment de la question de l'ampleur des clientèles potentielles de ces deux maîtrises, le programme de l'Université McGill ne concurrencerait pas celui de l'Université Laval à cause de l'éloignement géographique des deux établissements et de leurs caractéristiques linguistiques respectives. En outre, deux de ces experts notent que les risques de chevauchement entre les deux programmes seraient faibles en raison de l'accent qui serait mis sur l'agro-industrie dans la maîtrise de l'Université McGill. Un seul des experts du Comité craint un "certain recoupement" entre les deux programmes; il ajoute que cet inconvénient serait "moindre si McGill met l'accent sur la commercialisation et l'agri-négoce." Toutefois, ainsi que cela apparaîtra au point 3.2, le Comité n'est pas en faveur de la suggestion de ce dernier expert et il a plutôt demandé à l'Université McGill d'accentuer la part de la science économique dans son projet de programme.

3.2 Évaluation de qualité

Dans l'ensemble, les experts choisis par le sous-comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ ont jugé bonne la qualité du projet de programme et de l'équipe professorale sur lequel il repose.

Ils estiment que ce programme se comparerait à ce qui fait de semblable ailleurs au Canada. L'un d'eux va même jusqu'à penser que les critères en fonction desquels le projet de programme a été mis au point se rapprochent beaucoup de ceux adoptés dans le cas de plusieurs des programmes comparables déjà offerts par les meilleures universités américaines et européennes. De fait, le projet de programme présente l'avantage d'avoir été expérimenté depuis 1978 et, qui plus est, avec succès à en juger par les deux premiers prix et le second prix de mémoire décernés par la Cana-

1 Les étudiants inscrits dans ce programme ont le choix entre un cheminement de type A (avec accent sur les cours) et un autre de type B (avec accent sur la recherche).

dian Agricultural Economics and Farm Management Society à 3 des 5 diplômés d'une maîtrise in "Renewable Resources" à s'être spécialisés en économie agricole.

De la même manière, ces experts ont noté les qualifications académiques adéquates de l'équipe professorale et son dynamisme en matière de travaux de recherche. Plusieurs de ces experts ont toutefois souligné le faible effectif du Département d'économie agricole et, surtout, le fait que celui-ci reposait en grande partie sur les épaules de deux ou trois professeurs à l'expérience encore réduite et, principalement, de son directeur. C'est la raison pour laquelle la CREPUQ a assorti son avis de qualité, favorable, de la condition suivante:

> "que l'Université McGill s'engage, au cours des deux ou trois prochaines années, à recruter un professeur de haut qualibre, chercheur expérimenté, dont la crédibilité et l'expérience professionnelle viendront s'ajouter aux ressources professorales déjà en place."[1]

Les experts consultés par le Comité des programmes ont porté le même genre de jugements sur les aspects qualitatifs du dossier soumis à leur appréciation, et l'un d'eux a rappelé que l'équipe du Département d'économie agricole de l'Université McGill s'était vu confier divers projets de recherche par le Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAC).

En revanche, tenant compte de remarques concordantes d'experts des deux groupes, le Comité a demandé à l'Université McGill de:

- porter les exigences d'admission à son projet de programme, dans le cas des étudiants admis sans diplôme de baccalauréat en économie agricole, à un minimum de 18 crédits de cours en science économique;

---

1 L'Université McGill a répondu à cette condition en majorant la subvention demandée dans le cadre du Volet I du Fonds de développement pédagogique, de manière à pouvoir engager un professeur "agrégé" plutôt qu'un professeur "adjoint", ainsi que des "assistants d'enseignement".

- revoir le cheminement dans ce projet de programme de telle sorte que tout étudiant doive obligatoirement suivre un minimum de 12 crédits de cours en science économique.

L'Université McGill s'est conformée à la première de ces deux demandes de modification et, à 3 crédits près[1], à la seconde. Dans le dernier cas, ses représentants ont précisé qu'ils ne pouvaient pas, dans l'immédiat, exiger des étudiants qu'ils suivent à la fois le cours de micro-économie et celui de macro-économie, à cause des particularités de ces cours[2]. Cependant, ils se sont engagés à remédier, d'ici trois ans, à cette situation.

Le Comité a trouvé satisfaisantes les mesures prises et envisagées par l'Université McGill.

3.3 Conclusion

Le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'autoriser l'Université McGill à implanter son nouveau programme à titre expérimental pour trois ans, d'inviter cet établissement à trouver, pendant ces trois ans, les arrangements nécessaires pour hausser de 9 à 12 le nombre des crédits de cours obligatoires en science économique dans ce programme et à soumettre au Comité des programmes, à la fin de la période expérimentale, un rapport devant faire état, entre autres, des mesures adoptées pour rendre possible la modification ainsi demandée.

Le Conseil désire en outre appuyer la demande de subvention de démarrage (Volet I du Fonds de développement pédagogique) présentée par l'Université McGill pour permettre l'engagement d'un professeur "senior" au Département d'économie agricole, conformément à la demande de la CREPUQ.

---

1 Plus précisément, selon qu'ils choisiront ou non le cours d'économétrie qui vaut 6 crédits, les étudiants accumuleront 12 ou 9 crédits en science économique.

2 Les cours de micro et de macro-économie, contrairement à presque tous les autres cours qui seraient proposés dans le programme de M.Sc. in "Agricultural Economics", équivalent à 6 crédits et durent deux semestres.

4. RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation par l'Université McGill d'un projet de nouveau programme de maîtrise (M.Sc.) "in Agricultural Economics";

CONSIDÉRANT l'opportunité de l'implantation du programme, selon la totalité des experts ayant abordé la question, compte tenu de l'importance des besoins socio-économiques auxquels ce programme répondrait;

CONSIDÉRANT le peu de recoupements existant, selon les experts, entre le projet de programme de l'Université McGill et le seul programme similaire offert dans le réseau universitaire québécois: la maîtrise (M.Sc.) en économie rurale de l'Université Laval;

CONSIDÉRANT la bonne qualité du projet de programme, qui a pu bénéficier d'un rodage de plusieurs années dans le cadre administratif du Département des ressources renouvelables, rodage réussi tel qu'attesté par les performances des étudiants ainsi déjà diplômés;

CONSIDÉRANT les améliorations apportées par l'Université McGill à son projet de programme, par le renforcement de l'équipe professorale et l'augmentation de l'importance accordée aux cours de science économique, en réponse aux demandes de la CREPUQ et du Comité des programmes;

CONSIDÉRANT la nécessité, selon le Conseil des universités, d'augmenter encore la part des cours de science économique dans le cheminement obligatoire à l'intérieur du projet de programme, pour achever de rendre son contenu davantage conforme à son titre ainsi qu'à l'expérience professionnelle et aux travaux de recherche de son équipe professorale;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:

(1- d'autoriser l'Université McGill à implan-
(ter, à titre expérimental pour trois ans,
(son programme de maîtrise "in Agricultural
(Economics";

2- d'inviter cet établissement à faire passer, pendant ces trois ans, de 9 à 12 le nombre des crédits obligatoires attribués, dans le programme lui-même, à des cours de science économique;

3- d'inviter cet établissement à soumettre au Comité des programmes, à l'issue de la période expérimentale, un rapport d'évolution devant faire état, entre autres, des dispositions adoptées en vue d'apporter la modification demandée ci-dessus.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 178e séance du Conseil des universités, tenue les 19 et 20 février 1987.

Conseil
des universités